ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

Du 8 décembre 2023

Lotissement, LA JOIE DE VIVRE — 83 400 — HYÈRES

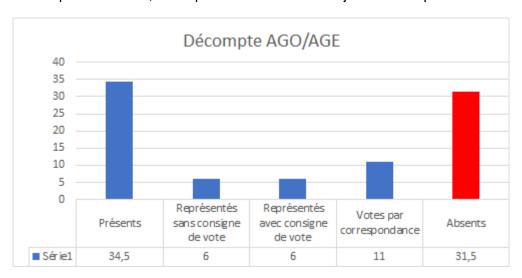
Qui s'est tenue

Salle Porquerolles — Espace nautique rue du docteur Robin — 83 400 — HYÈRES

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Sur convocation du Président de l'Association Syndicale Libre « La Joie de vivre » (ASL), les colotis du lotissement se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO).

Nous avons tenu une assemblée en présentiel. **34,5** colotis étaient présents et **12** pouvoirs dont.**6** avec consignes de votes ont été donnés, **11** votes par correspondance ont été reçus. Soit **un total de 57,5** colotis, valablement représentés, et **31,5** absents ainsi qu'en fait foi la liste de présence. Ils représentent **57,5** voix pour les **90** lots. La majorité est acquise.



Voir liste détaillée en annexe

Le président salue les présents et les remercie pour leur présence.

Il cite les noms des nouveaux colotis arrivés au sein du lotissement,

Date	Lot	Départ	Arrivée
01/082023	69	Mme	M. Mme
21/08/2023	04	M. Mme	Mme

L'AGO est déclarée ouverte à 18 h 20

Désignation des scrutateurs

Les votes par correspondance ne sont pas pris en compte du fait que les noms des candidats ne sont connus qu'en séance.

Est candidat(e): M. Evrard.

L'AG élit : M. Evrard

Votes à la majorité des présents et représentés : pour 46,5 contre 0, abstention 0

En conséquence de quoi, cette résolution est **adoptée** par les colotis présents ou représentés.

Désignation du secrétaire de séance

Est candidat(e) JL Miara

L'AG élit JL. Miara

Votes à la majorité des présents et représentés : pour 46,5, abstention 0 contre 0

Les votes par correspondance ne sont pas pris en compte du fait que les candidats ne sont connus qu'en séance.

En conséquence de quoi cette résolution est **adoptée** par les colotis présents ou représentés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présentation par le Président de l'ASL.

Dans les loti-infos de l'année, nous avons abordé en détail les thèmes suivants :

Les travaux réalisés

- Implantation de panneaux Danger : Sortie de garage. Visibilité réduite et de panneaux à l'entrée des allées. Votre stationnement ne doit pas entraver l'arrivée des secours dans l'allée.
- Réfection bitume allée Sardou
- Changement d'un avaloir des eaux de pluie Bd de la Joie de vivre
- Élévation d'un muret en gabions en retenue du talus de l'allée F. Blanche
- Changement de luminaires

Espaces verts:

- Taille des arbustes en abord des voiries et des parkings
- Nettoyage bords de routes
- Débroussaillage annuel au sol sur l'ensemble du pourtour du lotissement qui jouxte les zones boisées
- Poursuite des travaux DFCI sur notre parcelle cv 107. Abattage de pins

De façon conjoncturelle

Les colotis en bordure des zones boisées ont reçu une lettre RAR le 2 octobre 2023 de la mairie pour une inspection par l'ONF de leur parcelle et de la bande des 50 m qui jouxte leur lot

Dans l'ensemble, dans le cadre de la DFCI, les travaux d'abattage des grands pins que nous avons réalisés ces deux dernières années ont donné satisfaction. Concernant la bande des 50 m, prise en charge par l'ASL, il en ressort après une première exploitation des rapports que nous devrons sur certains endroits l'augmenter d'une distance comprise entre 5 et 10 mètres.

Il sera aussi nécessaire d'abattre encore quelques pins, de réduire quelques bouquets d'arbres, d'éloigner des houppiers et d'éliminer quelques arbustes morts.

Commentaires et remarques.

Le syndicat fera établir deux devis (ONF et l'entreprise Lf Paysage qui assure notre entretien) pour évaluer le coût des travaux.

Nous informerons par courrier suivi, M. Rémy Thiébaud, l'adjoint à la sécurité de notre plan d'action.

Comme annoncer dans l'OdJ, n'ayant pu budgéter le montant de ces travaux, nous financerons cette mise en conformité en partie avec le budget espace vert de l'année et un prélèvement sur notre réserve financière. Cette réserve devra être reconstituée dans l'année par un appel de fonds spécifique.

Nous renvoyons aux documents de la préfecture pour connaître les modalités précises de la mise en œuvre de cette obligation.

http://www.var.gouv.fr/l-obligation-de-debroussailler-a1217.html https://asl-jdv.fr/index.php/grands-projets/textes-reglementaires

RAPPORT FINANCIER

Rapport des certificateurs aux comptes :

Avis des certificateurs **M. Vincent et M. Vieu.** Ils ont fait part de leur constat à **M. Rouzier**, les comptes sont validés.

M. Rouzier rappelle qu'il est préférable d'effectuer les paiements par virement. Ce procédé allège le travail d'écriture du trésorier : pas de bordereau à rédiger et de dépôts en banque à effectuer.

IBAN ASL: FR76 1910 6000 0543 6391 6094 838

Comptes de résultat.

Les comptes sont présentés pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023. Le tableau projeté (reproduit en fin du présent PV) reprend les éléments figurant dans le tableau transmis en annexe I de la convocation, il permet une meilleure lisibilité.

Les comptes sont présentés et commentés par **M. Rouzier** pour éclairer la réalisation des divers projets arrêtés précédemment.

Demande de l'approbation des comptes sur la base du tableau présenté.

Votes. Pour 55,5 contre 0 Abstention 2

En conséquence de quoi, cette résolution est adoptée.

Approbation du budget et de la cotisation pour financer le budget 2024.

Pour financer les frais courants inscrits au budget, la cotisation est maintenue à 260 €.

M. Martin présente le budget pour l'année 2024.

Le principal changement porte sur l'élargissement de la couverture de notre assurance. L'incident que nous avons eu cette année avec la voiture ventouse nous a fait prendre conscience du risque que nous encourions en cas d'accident. Après un échange avec notre assureur, nous avons demandé à étendre notre garantie à une protection juridique. Coût environs 1200 euros pour les 90 lots du lotissement.

M. Vieu nous explique les avantages de cette protection et nous incite vivement à inscrire à cette couverture dans notre budget ;

Plus particulièrement.

- Le deuxième point porte sur la reconstitution de la réserve financière à hauteur de 4500 € soit 50 € par lot.
- Le troisième point porte sur le montant de la cotisation que nous avons fixé à 260 € pour tenir compte de l'inflation
- Le quatrième pont porte sur le montant de l'indemnité à verser au président fixé à
 260 €

Vote du budget. Pour 56,5 contre 0 Abstention 1 Vote de la réserve financière. Pour 56,5 contre 0 Abstention 1 Vote de la cotisation. Pour 57,5 contre 0 Vote du forfait président. Pour 57,5 contre 0

En conséquence de quoi toutes les résolutions pour l'exercice 2024 sont adoptées.

La cotisation 260 € et le montant de la réserve financière 50 € doivent être versés avant le 30 avril

Il est rappelé que les versements dans les délais permettent d'engager les travaux programmés ou urgents.

Travaux voirie

À la demande de M. JP Reynaud nous avons fait établir un devis pour l'implantation d'un ralentisseur ou de bandes rugueuses au niveau du 920 Bd de la Joie de vivre.

M. Reynaud nous avait demandé de vous communiquer par courriel ses arguments pour appuyer sa demande.

M. JP. Reynaud prend la parole pour exposer sa demande. Il note que ce sujet a fait l'objet de vives réactions au point qu'il a reçu une lettre RAR de M. M. Chautard dans laquelle celuici exprime la possibilité de porter une plainte orientée sur la mise en danger de la personne mise au motif de la protection de sa santé.

M. Chautard a aussi adressé au Syndicat de l'ASL la joie de vivre un courrier similaire en date du 17/10/2023 et une pétition en date du 13/11/2023 signée par les colotis qui s'opposent à l'implantation de ce dispositif dans leur proche environnement.

- M. Description de demande à ce que nous procédions comme convenu dans l'OdJ au vote sur le principe d'implantation de dispositifs de ralentissement (ralentisseur ou bandes rugueuses). L'implantation et la nature effective du système étant conditionné par les colotis à proximité du dispositif.
- M. Bernand et M. Bernand nous signalent que la sortie de l'allée Bourvil est dangereuse du fait que les voitures arrivant sur la voie descendante dépassent la limitation de vitesse sur ce tronçon.
- M. Martin précise que si nous disposons d'un dispositif de ralentissement comme sur les parkings de supermarché, le risque est grand de voir les véhicules descendant emprunter la voie montante pour l'éviter.

Par ailleurs, on note que des automobilistes en provenance du Bd Koenig empruntent le Bd de la Joie de vivre à contre sens pour rejoindre plus rapidement l'allée Sardou.

Le syndicat a fait réaliser des marquages au sol et a disposé des panneaux et des miroirs de sécurité. Nous sommes confrontés à des problèmes comportementaux qui relèvent de la simple éducation.

M. Martin suggère à M. Reynaud de disposer une lampe à éclat qui permettrait de capter l'attention des automobilistes en leur signalant l'ouverture de son portail.

Votes. Pour 15. Contre 38,5. Abstention 4

La résolution n'est pas retenue

À l'avenir pour nous éviter une telle confrontation entre les points de vue, si des colotis veulent disposer dans leur proche environnement d'un tel dispositif, il conviendra qu'ils documentent pleinement leur demande avant de l'inscrire à l'OdJ.

Questions diverses

Sortie de l'immeuble Koenig de l'ASL

Nous renvoyons pour l'historique de ce sujet le lecteur au PV des années https://www.asl-jdv.fr/images/pdf/32 PV - AGE 03062014.pdf page 6 https://www.asl-jdv.fr/images/pdf/38 PV - AGE 27042019.pdf page 2 https://www.asl-jdv.fr/images/pdf/5a - 20221210 PV AGO et AGE 20221209 - MASQUE.pdf page 7

À ce jour CAPIMO qui est le syndic de l'immeuble ne nous a pas communiqué un quelconque état d'avancement du dossier. Statu quo

Site internet.

Demande d'une assistance d'un coloti pour en assurer la maintenance sur le plan informatique. Mise à niveau du logiciel.

Actuellement la mise à jour de la base documentaire est assurée par M. Mouttet. La mise à jour du l'application informatique par son fils. C'est sur dernier point que nous souhaiterions qu'un membre de l'ASL prenne la main.

Mme F nous informe qu'elle documentera la demande.

Extension du premier parking du Bd de la joie de vivre.

Nous sommes confrontés à un problème des places de stationnement. À l'origine de la construction du lotissement selon l'article 12 du règlement, chaque lot devait être doté d'un garage ou d'une place de parking. Le nombre de places sur la voirie permettait d'accueillir les véhicules supplémentaires des colotis. Aujourd'hui nous sommes plus près de 3 voitures

par lots. Une première étude exploratoire pour créer 8 places supplémentaires sur le premier parking en montant du Bd de la joie de vivre fait apparaître un coût de travaux publics de 13 200 €. Coût auquel il faudrait ajouter environ 4800 € pour l'abattage, le déracinement et l'évacuation des arbres. **Simple information.**

Tarification des prestations envers les colotis défaillants

Présentation par M. Mouttet.

Nous avons mis à disposition un site internet qui contient tous les documents propres à l'ASL. Il appartient aux colotis qui ont égaré leurs documents d'effectuer une recherche sur le site pour éditer ses documents avant de solliciter le syndicat/bureau de l'ASL.

Par ailleurs, l'ASL engage des frais postaux pour rappeler les colotis défaillants. Ces frais seront systématiquement facturés en complément de la pénalité de 1 % par mois de retard. Article 22 des statuts. Les fonds recueillis alimenteront le compte courant de l'ASL.

COÛT DES PRESTATIONS

GOOT BEST RESTATIO	Propositions ASL J de V € TTC
Mise en demeure par LRAR	20,00
Relance après mise en demeure	30,00
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	100,00
Dépôt d'une requête en injonction de payer	100,00
Constitution d'un dossier transmis à l'auxiliaire de justice (en cas de diligences exceptionnelles)	120,00
Suivi du dossier transmis à l'avocat en cas de diligences exceptionnelles	200,00
Établissement de l'état daté (montant maximum)	300,00
Opposition sur mutation	100,00
Délivrance copie documents	30,00
Rédaction document notarial pour mutation	Gratuit

Votes. Pour 57.5 contre 0 Abstention 0

En conséquence de quoi, la résolution est adoptée.

Rappel des infos utiles.

Nous reproduisons comme chaque année le rappel des obligations à respecter. Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'ASL.

Par ailleurs lors des épisodes de forts vents, il est préférable de ne pas sortir les poubelles jaunes (papier, carton) et grises (bouteilles en plastique). Ces poubelles, sous l'effet d'un fort coup de vent, se renversent et déversent leur contenu sur la voirie.

Nous rappelons que les **végétaux en bordure des voiries et des trottoirs** doivent être taillés en limite de propriété et ne pas occasionner de gêne pour la circulation des piétons ou limiter la visibilité des conducteurs de véhicules. **En cas d'accident la responsabilité** du propriétaire est engagée.

Enfin, aucune plantation sur les espaces verts de l'ASL ne doit être effectuée sans accord préalable de l'ASL.

Concernant les luminaires : merci de nous indiquer le numéro et le type de luminaire (ancien ou nouveau). Cône ou boule

- Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les lundis et vendredis [même les jours fériés].
- Les plastiques et cartons le mercredi en alternance.
- Le ramassage des végétaux, dans des poubelles ou en fagots, le mardi.
- Pour les encombrants, la décharge est gratuite, toutefois le ramassage se fait sur rendez-vous après appel téléphonique à la Mairie. 04 94 01 84 11 ou 08 00 08 34 00.
- Un arrêté municipal et le règlement du lotissement prévoient que les conteneurs individuels doivent être retirés de la voirie et les trottoirs après passage.
- Le Règlement de Lotissement précise que les chiens ne doivent pas déambuler librement. Cette disposition doit permettre la propreté, l'état sanitaire du lotissement ainsi que d'éviter les risques de morsures.
- Les espaces verts sont moins nombreux qu'avant la réalisation des routes et trottoirs, mais cela n'autorise pas aux maitres de laisser-aller leurs chiens. Les maitres qui accompagnent leurs chiens ont le devoir de ramasser les déjections.
- Rappel, la vitesse est limitée à 30 km/h. Certains colotis ont leur sortie de garage dans des virages et de ce fait ne sont pas visibles et n'ont pas de visibilité sur les véhicules en circulation.

AGE Élection des membres du nouveau syndicat¹

Nous passons à l'AGE pour l'élection des nouveaux membres du syndicat de l'ASL La joie de vivre

Rappel:

- Le syndicat a été élu le 3 décembre 2021 pour deux années.
- Le nouveau syndicat doit être élu, il prendra ses fonctions avant le 29 janvier 2024.
- Le syndicat élira en son sein guatre membres qui formeront le bureau.

M. Martin remercie M. G Rouzier pour les 3 mandats qu'il a accomplis en tant que trésorier de l'ASL

M. Evrard et M. Negro sont deux nouveaux candidats. M. Chautard qui a déjà exercé plusieurs mandats se représentant en tant que simple membre.

Les membres sont élus pour deux ans. Au total sept membres peuvent être élus. Quatre membres composent le Bureau. Pour l'élection les candidats sont :

PV AGO/AGE JDV DU 8 DÉCEMBRE 2023

¹ Pour l'AGE le nombre de colotis présents représentés ou ayant voté par correspondance est de 58,5 voix du fait du vote par correspondance de Mme Cantara.

	Pour	Contre	Abstention
M. Chautard	54,5	0	4
M. Evrard	58,5	0	
M. Martin	58,5	0	
M. Miara	58,5	0	
M. Mouttet	58,5	0	
M. Negro	57,5	0	1
M. Tahon	57,5	0	1

En conséquence de quoi tous les membres sont élus

Changement éventuel d'adresse en cas de changement de président.

En cas de changement de président lors de l'élection du bureau, la nouvelle adresse devrait être déclarée en préfecture

Votes. Pour 58,5. Contre 0. Abstention 0

En conséquence de quoi la résolution est adoptée.

Les ordres du jour des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire étant épuisés, la séance est levée à **19 h 45** heures.



Vote reçu le et pouvoir	N° Lot	Titre	Nom	Présent	Représenté sans consigne de votes	Représenté avec consignes de votes	vote par correspondance	Absent
	38	M.Mme						1
	55	M.Mme						1
VPC 04/12	88	M.					1	
Martin	85	M.Mme			1			
	100	M.						1
	47	M.Mme		4	1			
	69	M.Mme		1				
	4	Mme		1				
	3			4				1
	87	M.Mme		1				
	97	M.Mme		1				
\/DO 00/40	32	M.Mme		1			4	
VPC 03/12	105						1	1
	48	M.Mme		1				I
VPC08/11	83 43	M.Mme M.Mme		ı			1	
VPC06/11	31	M.Mme		1			1	
VPC08/11	59	M.Mme		ı			1	
VPC06/11	78	M.Mme		1			ı	
Passebecq	112	M.Mme		ı		1		
VPC04/12	49	M.Mme				'	1	
V1 CO4/12	27	Imm						1
	46	M.Mme						1
	104	M.Mme		1				
Lécuyer	89	M.Mme		•		1		
VPC04/12	36	M.Mme				·		1
11 00 1/12	81	Mme						1
Doumas		Mme			1			
	77	Mme						1
	74	M.Mme						1
	61	M.Mme		1				
Rouzier	60					1		
	35	M.Mme						1
		M.Mme		1				
	39	M.Mme						1
	65	M.Mme		1				
	53	M.Mme						1
	50	M.Mme						1
	56			1				
	99							1
	34							1
		M.Mme		1				
	51	M.Mme		1				
8/11/23	104	M.Mme					1	

_

 $^{^{2}\ \}mbox{Vote}$ uniquement pour l'AGE Non exprimé pour l'AGO considéré comme absent.

Vote reçu le et pouvoir	N° Lot	Titre	Nom	Présent	Représenté sans consigne de votes	Représenté avec consignes de votes	Vote par correspondance	Absent
Lecuyer	80	M.Mme			1			
Reynaud	92	M.Mme			1			
27/11/23	94	M.Me					1	
28/11/23	30	Mme					1	
	44	MIIe.M						1
	96	M.Mme						1
	58							1
	33							1
	73	M.Mme						1
	107	M.Mme		1				
	95	M.Mme		1				
03/12/23	90	M.Mme					1	
Martin	82	M Mme				1		
	98	SCI						0,5
	86	M.Mme		1				
	5	M.Mme						0,5
	41	M.Mme		1				
	101	SCI						1
	54	M.Mme		1				
	71	M.Mme		1				
	63	M.Mme						1
	103	M.Mme		1				
	67	M.Mme		1				
	52	M.Mme		1				
	5	M.Mme		0,5				
	110	M.						1
	98	M.Mme						0,5
	68	M.Mme		1				
	84	M.Mme		1				
	64	M.Mme						1
	72	M.Mme		1				
		M.Mme		1				
	93	M.Mme		1				
	108	M Mme		1				
Martin	91	M.Mme				1		
		M.Mme		1				
	106	M.Mme						1
	111	M.Mme		1				
	42	M.Mme						1
	40	M.Mme		1				
		Mme						1
01/12/23		M.Mme					1	
	75	M.Mme		1				

Vote reçu le et pouvoir	N° Lot	Titre	Nom	Présent	Représenté sans consigne de votes	Représenté avec consignes de votes	Vote par correspondance	Absent
Martin	79	M.Mme			1			
	37	M.Mme		1				
VPC26/11	45	M.Mme					1	
Rouzier	109	M.Mme				1		
	28	M.Mme						1
			90	35,5	6	6	11	31,5

				Pers	onnes	prése	entes r	eprés	sent	ées o	u av	ant	voté	par	corr	espo	nda	nce
				Scrutateur. Evrard	Secrétaire M. Miara	Compte de résultats	Budget global 2024	Réserv e financière	Indemnisation président	Ralentisseur	Tarifiction des prestations	Chautard	Evrard	Martin	Miara	Mouttet	Negro	Tahon
voix	N° Lot 88	Titre M.	Nom			A la -		_		A l	_	_	_	_	_	_		_
1	85	M.Mme		P	p	Abs P	P P	P P	P P	Abs C	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P
1	47	M.Mme		P	р	P	P	P	P	С	P	P	P	P	P	P	P	P
1	69	M.Mme		P	p	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1	4	Mme		P	р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1	87	M.Mme		P	р	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	P	Р
1	97 32	M.Mme M.Mme		P P	p	P P	P P	P P	P P	C P	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P
1	105	M.Mme		Ρ	р	P P	P	P	P	Abs	P	P	P	P P	P P	P	P	P
1	83	M.Mme		P	р	P	P	P	P	C	P	P	P	P	P	P	P	P
1	43	M.Mme				Р	P	Р	Р	P	Р	Р	Р	Р	Р	Р	P	Р
1	31	M.Mme		Р	р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1	59	M.Mme		_		P	P	P	P	С	P	P	P	P	P	P	P	P
1	78 112	M.Mme M.Mme		P P	р	P Abs	P Abs	P Abc	P P	C C	P P	Abs P	P P	P P	P P	P P	P P	P P
1	49	M.Mme	CANTARA[1]	P	p	Abs	Abs	Abs	Р	C	Р	P	P	P P	P P	P	P	P
1	104	M.Mme		P	Р	P	Р	Р	Р	С	Р	P	P	P	P	P	P	P
1	89	M.Mme		P	р	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1	57	Mme		P	р	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	P	Р
1	61	M.Mme		P	р	P	P	P	P	С	P	P	Р	P	P	P	P	Р
1	60 76	M.Mme M.Mme		P P	p	P P	P P	P P	P P	C P	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P
1	65	M.Mme		P P	p p	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P P	P	P	P
1	56	M.Mme		P	p	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1	66	M.Mme		P	р	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	P	Р
1	51	M.Mme		Р	р	Р	P	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	P	Р
1	104	M.Mme		_		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
1	80 92	M.Mme M.Mme		P P	p p	P P	P P	P P	P P	C P	P P	P Abs	P P	P P	P P	P P	P P	P P
1	94	M.Me			۲	P	P	P	P	c C	P	P	P	P	P	P	P	P
1	30	Mme				Р	Р	Р	Р	Abs	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1	107	M.Mme		P	р	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1		M.Mme		Р	р	Р	P	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	P	Р
1	90	M.Mme			_	P	P	P	P	С	P	P	P	P	P	P	P	P
1	82 86	M Mme M.Mme		P P	p p	P P	P P	P P	P P	С	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P
1	41	M.Mme		P	р	P	P	P	P	С	P	P	P	P	P	P	P	Р
1	54	M.Mme		P	p	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1	71	M.Mme		Р	р	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1	103	M.Mme		P	р	P	P	P	Р	С	Р	Р	Р	Р	P	Р	Р	P
1	67 52	M.Mme M.Mme		P P	р	P P	P P	P P	P P	C P	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P
0,5	5	M.Mme		P P	p p	P	P	P	P	C	P	P	P	P	P P	P	P	P
1	68	M.Mme		P	р	P	P	P	P	С	P	P	P	P	P	P	P	P
1	84	M.Mme		P	р	Р	P	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	P	Р
1	72	M.Mme		P	р	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	P	Р
1	70	M.Mme		Р	р	Р	Р	Р	Р	С	Р	P	Р	Р	Р	Р	P	Р
1	93 108	M.Mme M Mme		P P	p	P P	P P	P P	P P	P C	P P	Abs P	P P	P P	P P	P P	P P	P P
1	91	M.Mme		P P	p p	P	P	P	P	C	P	P	P	P	P P	P	P	P
1	62	M.Mme		P	р	P	P	P	P	С	P	P	P	P	P	P	P	P
1	111	M.Mme		Р	p	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1	40	M.Mme		Р	p	Р	Р	Р	Р	С	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
1	102	M.Mme		_		P	P	P	P	С	P	P	P	P	P	P	P	P
1	75 79	M.Mme M.Mme		P P	p	P P	P P	P P	P P	C Abs	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P	P P
1	37	M.Mme		P P	p p	P P	P P	P	P P	Abs P	P P	P	P	P P	P P	P	P	P
1	45	M.Mme			-	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
1	109	M.Mme		P	р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	P	Р	Р	Р	Р	Р

ANNEXE 1 : FINANCIÈRE

Compte de résultat DÉPENSES ET RECETTES pour la période du 01/11/2022 au 31/10/2023

DÉPENSES ET RECETTES pour la période du 01/11/2022 au 31/10/2023

	CREDIT	DEBIT
Solde compte courant Crédit Agricole ASL au 31/10/2022	1 761,27	
Solde livret A CA au 31/10/2022	13 623,31	
Cotisations ASL 2023	22 713,00	
Cotisations DFCI 2023	9 168,00	
Reconstitution Trésorerie 2023	3 212,50	
Assurance ASL (Année civile)		452,00
Travaux de curage. (Participation)		250,00
Entretien espaces verts et DFCI LF-Paysage		25 233,60
Travaux Brocardo Bitume, avaloir muret en gabion		6 182,00
Eclairage CITELUM		2 733,50
Taxe foncière 2023		2 326,00
Forfait Président		250,00
Signalisation routière		1 029,24
Frais tenu de compte Crédit Agricole		12,00
Hebergement site Web		43,20
Frais postaux, recommandés, papéterie, pourboires		361,34
Total Recettes 2023	35 093,50	
Total Dépenses 2023		38 872,88
Mouvements livret A vers compte courant	16 000,00	
Mouvements compte courant vers livret A		13 700,00
Solde du Compte courant Crédit Agricole ASL	281,89	
Retard de cotisation hors intérêts et frais	35,00	
Cotisations en attente d'encaissement (échelonnement)	85,00	
Intérêts capitalisés 2022 du livret A	160,68	
Solde livret A	11 483,99	
Intérêts livret A,non comptabilisés, acquis du 1/01 au 31/10/202	298,26	

BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 01/11/2023 AU 31/10/2024							
LIBELLE	CRÉDIT	DÉBIT					
Solde compte courant au 31/10/2023	281,89						
Cotisation =260*90	23400						
Assurance : RC + protection juridique		1600					
Entretien espacs verts :							
Débroussaillage réglementaire sur tout le pourtour de l'ASL		7630					
Bords de routes 3 passages		2016					
Tailles 3 passages		2016					
Traitement ilot bd de la joie de vivre F. Raynaud élagage chênes et pin		1104					
Provisions petits travaux : signalisation, curage canalisation, éclairage		3500					
Justice		1100					
Impôts fonciers		2600					
Frais postaux		260					
Papéterie, photocopies, hébergement site WEB		400					
Location salle de réunion		160					
Forfait du président		260					
Reconstitution réserve financière		4500					
Appel de fonds réserve financière	4500						
Dépenses 2024		27146					
Recettes 2024	27900						
Solde prévisionnel. Recette — dépense = solde CC au 31/10/2024	1035,89						
Livret A	CRÉDIT	DÉBIT					
Solde au 31/10/2023	11483,99						
Apport compte courant rreconstitution réserve financière	4500						
Solde prévisionnel	15983,99						